

## Conditions de location de notre Van

Version 1.0 du 26 avril 2022.

### Conditions de notre contrat d'assurances Omnium AG Insurance

Le Van California « CommeVousVoulez » ne peut être utilisé dans les cas suivants:

- à des fins professionnelles,
- pour le transport payant de passagers
- dans le cadre de compétitions
- pour l'apprentissage de la conduite automobile

Le véhicule ne peut tracter de remorques de + de 750 Kg

Le locataire doit être âgé de plus de 30 ans et doit pouvoir justifier d'une expérience de conduite automobile de minimum 10 ans. Il doit en outre pouvoir attester qu'il a eu maximum 1 accident de la circulation ou 1 accident en tort dans les 10 dernières années. En cas d'absence de sinistre en tort sur les 5 dernières années, l'exigence en matière d'expérience de conduite est ramenée à 5 ans.

Lors de la location le véhicule pourra être conduit, au maximum par deux conducteurs, préalablement désignés lors de la signature du contrat de location et répondant tous deux aux critères ci-avant.

La franchise pour les dégâts en cas d'accident est de 1800 €.

Une caution de 1500 € sera demandée à la signature du contrat.

La location invite le locataire à gérer le Van mis en location en bon père de famille. Pour ce faire, nous l'invitons à :

- Consulter avant plusieurs vidéos sur l'utilisation
  - o <https://youtu.be/qufHQpk8Ygk>
  - o <https://youtu.be/vMT5m9yraJA> démo complète et très utile
- Consulter le guide d'utilisateur dans la boîte à gants, toutes les réponses sont dedans.
- Vous pouvez également appeler l'assistance Volkswagen
- En cas de doute, ne pas hésiter à m'appeler au +32 475823116